



Actualité sociale, juridique et réglementaire du spectacle vivant

30 septembre et 1er octobre 2019 – 2 jours à Paris - 660 € TTC*

PUBLIC CONCERNÉ

Administrateur/administratrice confirmé/e

Chargé/e de l'administration, de la gestion ou de la comptabilité dans le spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)

Pré-requis : être en charge de la gestion du personnel.

OBJECTIFS

Mettre à jour ses connaissances sur l'actualité juridique, sociale et réglementaire de l'année.

Appréhender les nouvelles réglementations issues des derniers textes (conventions collectives...) et anticiper les effets des évolutions jurisprudentielles ou législatives (réforme de l'intermittence...).

CONTENU DÉTAILLÉ

La présentation, l'analyse, les échanges sur les changements intervenus au cours de l'année écoulée et sur leurs conséquences pratiques sont structurés autour des thèmes suivants :

Retenue à la source - Ou en est-on ? Quelles répercussions sur votre pratique de paie.

Intermittence du spectacle - Les principales évolutions du régime et les conséquences utiles à prendre en compte

Réglementations professionnelles - Hiérarchie des normes sociales et accords d'entreprises, licenciements, instauration du Comité Social et Economique, durée du travail... Point sur le régime des auto-entrepreneurs

Spectacles en amateur - Le statut des amateurs redéfini par la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » : définition, situation des amateurs en scène avec des professionnels, publication des décrets et arrêtés

Conventions collectives - Actualité des conventions collectives (privée et public) du spectacle vivant

Artistes étrangers - Le « passeport talent » et les artistes étrangers - L'actualité concernant la procédure d'Autorisation Provisoire de Travail et l'instauration d'une déclaration de détachement en cas d'achat de prestation étrangère.

Financement : nouvelles dispositions concernant le mécénat

Formation : application de la loi pour « La liberté de choisir son avenir professionnel »

Le contenu de ce programme peut être amené à évoluer en fonction des dernières actualités.

VOS INTERVENANTS EXPERT

Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paie et gestion sociale depuis plus de 20 ans (2500 payés par mois, 300 clients).

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For CompaniesS (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018).



MÉTHODE

Les Formations d'actualité du CAGEC associent les apports juridiques complétés par des dossiers documentés, à l'échange entre pairs (professionnels confirmés). L'animation par nos intervenants expert, privilégie l'interactivité et la réponse aux questions des participant/es.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Comprendre les droits des intermittents
- Convention collective du spectacle vivant (EAC ou Secteur privé)

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujetti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Des réponses à vos questions, précises et fiables
- Se retrouver entre pairs pour échanger sur les questions juridiques sensibles tout en obtenant des réponses fiables.
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Actualité sociale, juridique et réglementaire

30 sept et 1er octobre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Merci de préciser :

Le statut de votre structure : association EPCC EPIC SARL

Autres , Préciser :

Vos attentes portent plus particulièrement sur :

- La retenue à la source
- L'actualité de l'intermittence du spectacle
- La législation des artistes étrangers
- Les conventions collectives (secteur public ou privé)

Autre souhait non cité :

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Les droits des intermittents
- Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?